

REPÈRES ANNUELS DE PROGRESSION POUR LE CYCLE 3

RESPECTER AUTRUI		
CM1	CM2	6 ^e
Les élèves identifient des situations dans lesquelles la liberté et l'égalité ne sont pas respectées. Dans le cadre de la sensibilisation aux premiers secours, les élèves sont amenés à reconnaître les situations de danger. Ils sont capables d'alerter un adulte et de se mettre en sécurité. Les élèves sont sensibilisés aux règles élémentaires de sécurité routière.	Les élèves identifient des situations de discrimination et les valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité) en jeu. Dans le cadre de la sensibilisation aux premiers secours, les élèves sont amenés à identifier quelques mesures de prévention. Ils apprennent à alerter le Samu de manière structurée et comprennent l'importance de cette structuration. Ils comprennent et appliquent les consignes qui leur sont données. En lien avec l'éducation aux médias et à l'information, les élèves sont sensibilisés aux enjeux et aux dangers relatifs à l'usage des réseaux sociaux. Ils apprennent à faire la différence entre sphère privée et publique et se familiarisent avec les notions d'identité numérique et de données personnelles. Ils sont sensibilisés aux effets du numérique sur la santé physique et psychique et sur l'environnement.	La prise de conscience de ce qu'est une morale civique s'approfondit dans son rapport à l'autre et à l'altérité afin de respecter autrui. Les élèves travaillent sur les préjugés et les différences. Cette réflexion sur les représentations permet d'aborder l'autre dans son rapport à soi. Les situations choisies doivent permettre de mobiliser la notion d'intégrité de la personne, de rapport à la différence. Les élèves sont capables d'identifier des attitudes, des gestes ou des mots qui conduisent à la discrimination. La réflexion construite permet d'aborder en creux ce à quoi conduit l'absence de respect des différences. Les élèves travaillent particulièrement sur le thème du harcèlement identifié comme un processus portant atteinte à l'intégrité de la personne qui en est victime, et mettant en jeu une mécanique de groupe. Les élèves travaillent sur l'écoute de l'autre, sur l'argumentation. Ils s'exercent à nuancer leur point de vue en tenant compte du point de vue des autres dans le cadre de discussions et de débats réglés. Ils sont capables d'identifier les points d'accord et de désaccord et abordent la notion de tolérance. Travailler à la construction d'une morale civique conduit à mobiliser le registre des sentiments et des émotions comme de leurs expressions. Les élèves sont capables de les identifier, de les nommer et de les exprimer en situation d'enseignement avec un vocabulaire adapté à partir de supports ou d'objets d'étude.

ACQUÉRIR ET PARTAGER LES VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

L'article 1^{er} de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et le contexte de son écriture font l'objet d'une première étude. Les élèves découvrent la Convention internationale des droits de l'enfant et sont capables de classer ces droits en différentes catégories.

Les élèves commencent à comprendre la signification du terme démocratie et l'importance du suffrage universel qui permet de confier le pouvoir à différentes personnes. Ils découvrent le fonctionnement de la démocratie représentative et l'existence de différents types de suffrages ; le suffrage direct et le suffrage indirect. Ils savent quels sont les élus nationaux désignés au suffrage universel direct (président de la République, députés, conseillers municipaux...) et indirect (sénateurs).

Les élèves découvrent le contexte historique de la création du drapeau tricolore et de la Marseillaise. Ils savent chanter par cœur un ou plusieurs couplets de la Marseillaise en public. Ils reconnaissent le drapeau européen et l'hymne à la joie.

Les élèves savent que les langues régionales existent à côté de la langue nationale et que la communauté de langue et de culture françaises s'appelle la francophonie.

Les élèves découvrent les libertés (liberté d'expression, liberté de culte...) et les droits (droit de vote, droits des femmes...) en vigueur à partir de quelques exemples concrets. Ils apprennent quels sont certains devoirs des citoyens (respecter les lois, payer les impôts, les devoirs envers les autres citoyens). Ils découvrent les grands principes de la Constitution de 1958 (la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale).

Les élèves connaissent de manière simple le fonctionnement de l'Assemblée nationale et du Sénat, les principes de l'élaboration de la Loi et de son exécution. Le rôle de la justice, des forces de sécurité et des armées est abordé.

Les élèves comprennent la signification du 11 novembre et du 8 mai, notamment dans le cadre de la participation aux cérémonies. Ils identifient les monuments comme la mémoire de la Nation.

Les grands enjeux de la solidarité nationale et internationale font l'objet d'une sensibilisation, le rôle des associations est abordé.

Les élèves appréhendent le sens de la construction européenne. Ils abordent la notion de citoyenneté européenne et les principes et les libertés qui en découlent. Ils identifient quelques pays membres et approfondissent leur connaissance des symboles de l'Union européenne : le drapeau, le nombre d'étoiles, l'hymne européen (dont la musique est extraite de la 9^e symphonie de Beethoven).

L'apprentissage de la notion de règle et du droit passe par l'apprentissage d'un vocabulaire juridique simple (loi, norme, charte, code, convention) étudié en situation. Le travail sur le règlement intérieur et sur la charte numérique doit viser à faire comprendre la place de ces textes dans la hiérarchie des normes, le lien avec les valeurs et leur bien-fondé comme moyen de protection.

L'étude sur les valeurs et principes de la République s'appuie sur des définitions. Cependant, l'objectif est de comprendre comment ils se traduisent en action, comment ils permettent de faire société et de construire une cohésion sociale. Ainsi, la solidarité est reliée au rôle de l'État et des acteurs associatifs, ainsi qu'aux moyens mobilisés (impôts, collecte). Cela s'inscrit dans la continuité d'une réflexion sur ce qui permet de construire une cohésion dans un groupe social.

Le travail sur la citoyenneté se porte plus particulièrement sur l'échelle communale et intercommunale. La découverte des textes internationaux montre que la République française s'inscrit elle-même dans un cadre juridique plus vaste.

L'identification des valeurs et des principes dans une société démocratique passe par des thématiques autour des libertés, de l'égalité et de la protection. L'étude de la Convention internationale des droits de l'enfant ou la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes permet ce travail.

CONSTRUIRE UNE CULTURE CIVIQUE

Les élèves font l'expérience de l'engagement dans la classe et dans l'école.

Dans le cadre de la discussion réglée, les élèves sont invités à argumenter à partir d'exemples mettant en jeu les notions de préjugé et de stéréotype.

En lien avec l'EMI, les élèves apprennent à trouver des indices avant d'accorder leur confiance aux informations et propositions fournies sur l'internet. Ils savent qu'il existe des droits qui limitent les conditions d'utilisation des documents trouvés en ligne (textes, images, sons, films).

Les élèves sont amenés à comprendre le sens de l'intérêt général en travaillant sur des exemples concrets de solidarité individuelle et collective à différentes échelles (locale, nationale, internationale...). Cette réflexion peut prendre appui sur les études de cas menées dans le cadre des programmes de géographie et de sciences et technologie, sur le thème des catastrophes naturelles et des différents risques.

Au collège, les élèves sont confrontés à un nouveau groupe, une nouvelle communauté avec un élargissement de leur champ d'action. Il convient de consolider leur approche du jugement critique, des choix et des responsabilités individuels et collectifs afin qu'ils soient capables d'expliquer leurs choix et leurs actes.

La coopération et la mutualisation sont à favoriser pour construire en situation la culture civique.

Pour préparer les débats et les discussions, les élèves mobilisent différents médias. Ils travaillent sur les sources et prennent conscience des mécanismes de la prise d'information dans un monde numérique. Ils comprennent la notion de responsabilité de l'utilisateur d'internet qui peut être à la fois consommateur, valideur, diffuseur et producteur d'informations.

Les modalités de discussion permettent de faire prendre conscience de la distinction entre savoirs vérifiés, faits établis et opinions personnelles. Les jeux de rôles et les situations fictionnelles aident également les élèves à mettre à distance leurs opinions. Les élèves apprennent l'exercice du jugement et se forment, dans ce cadre, à l'esprit critique.

La notion d'intérêt général est distinguée de la somme des intérêts particuliers. Cette distinction est un point de départ de la progressive initiation des élèves à la complexité de la vie démocratique : les pouvoirs publics ont vocation à servir l'intérêt général, la délibération à le définir au milieu des opinions contradictoires, tandis que les intérêts particuliers se défendent. L'étude de cas concrets mettant en évidence le rôle des groupes de pression dans les décisions (par exemple environnementales ou de réglementation) peut faire saisir cette distinction.